



ENJEU ET ENVIRONNEMENT JEUNESSE INC.

Rapport financier
31 mars 2019

ENJEU ET ENVIRONNEMENT JEUNESSE INC.

RAPPORT FINANCIER

Exercice terminé le 31 mars 2019

TABLE DES MATIÈRES

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	3-4
ÉTAT DES RÉSULTATS	5
ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS	6
BILAN	7
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE	8
NOTES COMPLÉMENTAIRES	9-12

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

**Aux membres du conseil d'administration de
ENJEU ET ENVIRONNEMENT JEUNESSE INC.***Opinion avec réserve*

J'ai effectué l'audit des états financiers de ENJEU ET ENVIRONNEMENT JEUNESSE INC. (ci-après l'«organisme»), qui comprennent le bilan au 31 mars 2019 et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes aux états financiers, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À mon avis, à l'exception des incidences éventuelles décrites dans le paragraphe *Fondement de l'opinion avec réserve*, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2019, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

J'ai effectué mon audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues au Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «*Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers*» du présent rapport. Je suis indépendant de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada, et je me suis acquitté des autres responsabilités qui m'incombent selon ces règles. J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit assortie d'une réserve.

Comme c'est le cas pour de nombreux organismes sans but lucratif, l'organisme tire ses produits d'activités de dons dont il n'est pas possible d'auditer l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre audit de ces produits s'est limité aux montants inscrits dans les comptes de l'organisme et nous n'avons pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants des produits, de l'excédent des produits sur les charges et des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour l'exercice terminé le 31 mars 2019, de l'actif à court terme au 31 mars 2019, et des actifs nets au 1^{er} avril 2018 et au 31 mars 2019. J'ai exprimé par conséquent une opinion d'audit modifiée sur les états financiers de l'exercice terminé le 31 mars 2018, en raison des incidences possibles de la limitation semblable de l'étendue des travaux.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Mon opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et je n'exprime aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne mon audit des états financiers, ma responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que j'ai effectués, je conclus à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, je suis tenu de signaler ce fait. Je n'ai rien à signaler à cet égard.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant mon opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues au Canada, j'exerce mon jugement professionnel et je fais preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- j'identifie et évalue les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, conçois et mets en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunis des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- j'acquies une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- j'apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- je tire une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si je conclus à l'existence d'une incertitude significative, je suis tenu d'attirer l'attention des lecteurs de mon rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Mes conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de mon rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- j'évalue la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécie si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Je communique aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et mes constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que j'aurais relevée au cours de mon audit.



SASSI COMPTABLE PROFESSIONNEL AGRÉÉ INC. ⁽¹⁾
Montréal, le 3 juin 2019

⁽¹⁾ CPA auditeur, CGA, permis de comptabilité publique n° A134920

ENJEU ET ENVIRONNEMENT JEUNESSE INC.**ÉTAT DES RÉSULTATS**

Exercice terminé le 31 mars 2019

	2019	2018
	\$	\$
PRODUITS		
Subventions		
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques	58 555	4 462
Subvention salariale	18 201	13 199
Institut de la Francophonie pour le développement durable (IFDD)	-	11 000
Société de développement des entreprises culturelles (SODEC)	10 000	10 000
La société québécoise de récupération et de recyclage (Recyc-Québec)	5 000	-
Autres	18 100	27 035
Appel à Recycler	38 600	20 530
Commandites et dons	63 886	58 958
Événements	21 019	22 290
Services	74 246	65 532
Cotisations	5 620	4 745
Intérêts	1 743	870
	314 970	238 621
CHARGES		
Salaires et charges sociales	139 061	135 146
Honoraires professionnels	11 100	9 075
Événements	36 190	17 302
Informatique	3 053	11 734
Déplacements et représentation	8 217	4 644
Publicité et promotions	2 634	2 484
Frais de bureau	3 085	2 422
Télécommunications	3 216	2 777
Frais de formation	238	1 652
Cotisations	484	287
Loyer	3 350	205
Amortissement - Immobilisations corporelles	1 847	713
Intérêts et frais bancaires	542	565
Autres	265	39
	213 282	189 045
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	101 688	49 576

ENJEU ET ENVIRONNEMENT JEUNESSE INC.**ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS**

Exercice terminé le 31 mars 2019

	2019			2018	
	Investis en immobilisations	Affectés (note 7)	Non affectés	Total	Total
				\$	\$
SOLDE, début de l'exercice	3 106	50 000	61 689	114 795	65 219
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(1 847) *	-	103 535	101 688	49 576
Acquisition d'immobilisations corporelles	6 469	-	(6 469)	-	-
SOLDE, fin de l'exercice	7 728	50 000	158 755	216 483	114 795

* Représenté par l'amortissement des immobilisations corporelles.

ENJEU ET ENVIRONNEMENT JEUNESSE INC.**BILAN**

Au 31 mars 2019

	2019	2018
	\$	\$
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	10 429	14 341
Épargne rachetable	180 335	125 092
Débiteurs (note 3)	14 297	3 126
Subventions à recevoir	60 044	2 756
Frais payés d'avance	-	1 774
	<u>265 105</u>	<u>147 089</u>
DÉPÔTS GARANTIE	1 500	1 500
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 4)	<u>7 728</u>	<u>3 106</u>
	<u>274 333</u>	<u>151 695</u>
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs (note 6)	7 850	17 025
Sommes perçues d'avance	<u>50 000</u>	<u>19 875</u>
	<u>57 850</u>	<u>36 900</u>
ACTIFS NETS		
INVESTIS EN IMMOBILISATIONS	7 728	3 106
AFFECTÉS (note 7)	50 000	50 000
NON AFFECTÉS	<u>158 755</u>	<u>61 689</u>
	<u>216 483</u>	<u>114 795</u>
	<u>274 333</u>	<u>151 695</u>

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION :


_____



ENJEU ET ENVIRONNEMENT JEUNESSE INC.**ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE**

Exercice terminé le 31 mars 2019

	2019	2018
	\$	\$
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	101 688	49 576
Élément sans effet sur la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	1 847	713
	103 535	50 289
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Débiteurs	(11 171)	2 974
Subventions à recevoir	(57 288)	(2 756)
Frais payés d'avance	1 774	(1 774)
Créditeurs	(9 175)	5 258
Sommes perçues d'avance	30 125	19 875
	(45 735)	23 577
	57 800	73 866
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Variation des placements	(55 243)	(74 837)
Acquisition d'immobilisations corporelles	(6 469)	(2 422)
Disposition d'immobilisations corporelles	-	27 675
	(61 712)	(49 584)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Remboursement de la dette à long terme	-	(27 764)
DIMINUTION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE, début de l'exercice	(3 912)	(3 482)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE, fin de l'exercice	14 341	17 823
	10 429	14 341

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

1 - STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

ENJEU ET ENVIRONNEMENT JEUNESSE INC. est un organisme à but non lucratif, constitué selon la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec le 13 septembre 1979. C'est un organisme de bienfaisance au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu et il est exempté de l'impôt sur le revenu.

Ses objets sont les suivants :

promouvoir la conservation et l'amélioration de la qualité de l'environnement et la qualité de vie;

développer chez le jeune les qualités favorisant son implication sociale et lui apprendre à vivre en harmonie avec son environnement;

assurer une représentativité du mouvement dans le public en organisant un réseau d'information et d'éducation et de la formation dans le domaine de la conservation et de l'amélioration de la qualité de l'environnement;

recevoir des dons, legs et autres contributions de même nature en argent, en valeurs mobilières ou immobilières; administrer de tels dons, legs et contributions;

mettre sur pied un service de bénévoles pour les fins mentionnées ci-dessus.

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif de la Partie III du Manuel de CPA Canada et comprennent les principales méthodes comptables suivantes.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants comptabilisés à l'actif et au passif et sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels ainsi que sur les montants des produits et des charges comptabilisés au cours de l'exercice. Les principales estimations comptables portent sur la durée de vie utile des immobilisations. Les montants établis et les renseignements divulgués sur la base de ces estimations et hypothèses pourraient être différents des résultats réels.

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Constatation des produits

Apports

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports affectés à l'acquisition d'immobilisations amortissables sont reportés et constatés aux résultats au même rythme que les immobilisations afférentes.

Événements

Les produits d'événements sont constatés à titre de produits lorsque l'activité a été réalisée ou que les services ont été livrés.

Services

Les produits de services sont constatés à titre de produits lorsque le service est rendu.

Commandites et dons

Les revenus de commandites et dons sont constatés à titre de produits lorsque les montants sont encaissés.

Cotisations

Les cotisations sont constatées linéairement au cours de la période annuelle attribuable.

Apports reçus sous forme de biens et de services

L'organisme reçoit des apports sous forme de biens et de services pour assurer la prestation de ses services. En raison de la difficulté de déterminer la juste valeur des ces apports, ceux-ci ne sont pas constatés dans les états financiers.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile estimative respective selon les méthodes et les taux et la durée indiquées ci-dessous.

	<u>Méthodes</u>	<u>Taux/Durée</u>
Mobilier et équipement	Dégressif	20%
Équipement informatique	Dégressif	30%
Améliorations locatives	Linéaire	25 ans

ENJEU ET ENVIRONNEMENT JEUNESSE INC.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2019

2 - PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Instruments financiers

L'organisme évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur. Il évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des placements, des débiteurs et des subventions à recevoir.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des créditeurs.

3 - DÉBITEURS

	2019	2018
	\$	\$
Comptes clients	11 500	820
Taxes à la consommation à recevoir	2 797	2 306
	<u>14 297</u>	<u>3 126</u>

4 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2019			2018
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
	\$	\$	\$	\$
Mobilier et équipement	4 189	3 751	438	548
Équipement informatique	53 632	46 342	7 290	2 558
	<u>57 821</u>	<u>50 093</u>	<u>7 728</u>	<u>3 106</u>

5 - MARGE DE CRÉDIT

L'organisme dispose d'une marge sur carte de crédit d'un montant total autorisé de 25 000 \$ et d'une carte de crédit de 5 000 \$ portant intérêt au taux de 8,45 % renouvelable annuellement. Le crédit bancaire est garanti par une hypothèque mobilière sur l'universalité des débiteurs et des subventions à recevoir, d'une valeur comptable de 74 341 \$. Au 31 mars 2019 la marge de crédit était inutilisée et le solde sur la carte de crédit était de 1 026 \$.

ENJEU ET ENVIRONNEMENT JEUNESSE INC.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2019

6 - CRÉDITEURS

	2019	2018
	\$	\$
Comptes fournisseurs	1 247	1 376
Frais courus	848	5 071
Salaires et vacances à payer	4 925	4 930
Dépôt de loyer	-	4 977
Sommes à remettre à l'État	830	671
	7 850	17 025

7 - AFFECTATIONS D'ORIGINE INTERNE

Le 30 avril 2018, le conseil d'administration a résolu d'affecter un montant de 50 000 \$ au projet de relocalisation.

Ces montants grevés d'une affectation d'origine interne ne peuvent être utilisés à d'autres fins sans l'autorisation préalable du conseil d'administration.